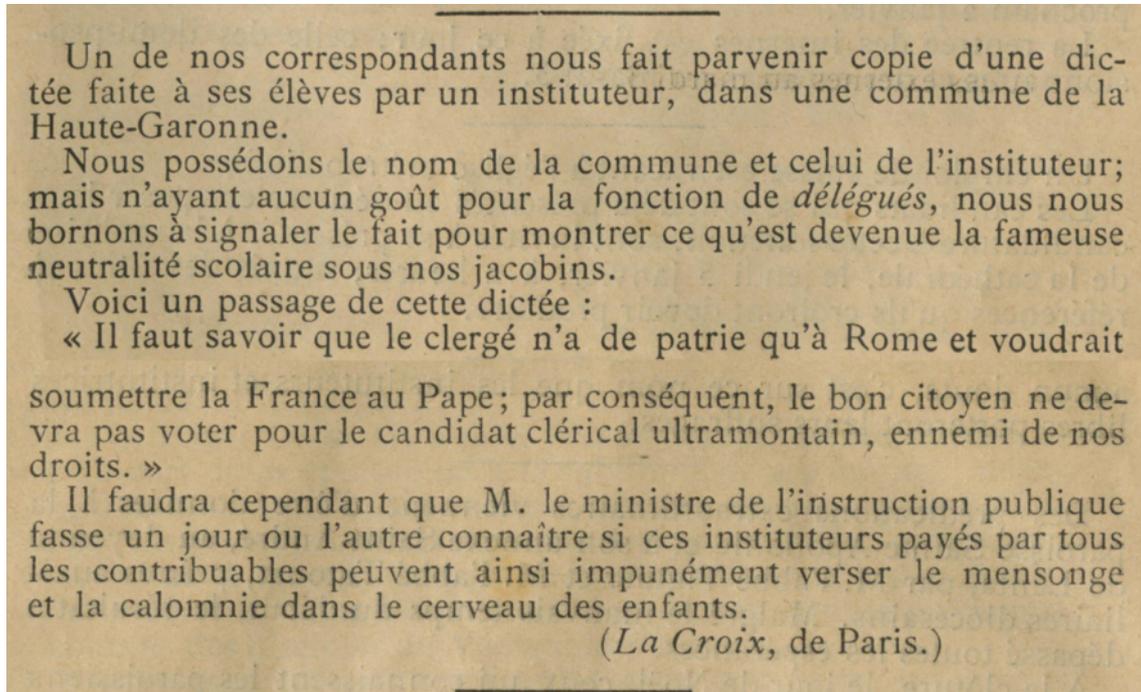


2- Quelle est l'attitude d'un enseignant d'une école laïque ?

- **Document n°2** : « Dictée », Extraits de l'article de l'hebdomadaire *La Semaine catholique de Toulouse*, dimanche 1er janvier 1905. Ville de Toulouse, Archives municipales, REV252



CONTEXTE :

Avec les lois Jules Ferry de laïcisation scolaire (de 1882 à 1886), la séparation de l'Église et de l'École précède la loi de 1905. Dès lors, cette nouvelle école n'est plus concernée par l'éducation religieuse mais par la diffusion d'une morale républicaine.

Cet extrait est tiré de l'hebdomadaire *La Semaine catholique de Toulouse* (créé en 1861 par l'abbé Albouy de Saint-Sernin), journal conservateur, clérical et opposé à la loi de 1905.

Il s'agit d'une dictée qu'un instituteur de Toulouse a donnée à des élèves d'une école publique laïque avant le vote de la Loi.

Transcription du document n°2 :

Voici un passage d'une dictée faite à des élèves par un instituteur, montrant « ce qu'est devenue la fameuse neutralité scolaire sous nos jacobins » :

« Il faut savoir que le clergé n'a de patrie qu'à Rome et voudrait soumettre la France au Pape ; par conséquent, le bon citoyen ne devra pas voter pour le candidat clérical ultramontain, ennemi de nos droits. »

« Il faudra cependant que M. le ministre de l'Instruction publique fasse un jour ou l'autre connaître si ces instituteurs payés par tous les contribuables peuvent ainsi impunément verser le mensonge et la calomnie dans le cerveau des enfants. »

***Objectifs pédagogiques :**

Il s'agit de déterminer les valeurs transmises par un instituteur à ses élèves par le biais d'une dictée, ainsi que la manière et le but de sa retranscription dans un journal catholique.

*** Activités élèves :**

En t'appuyant sur le document n° 2 :

- A quel événement, reflétant son opinion, l'instituteur se réfère-t-il dans la dictée ?

- En quoi ne respecte-t-il pas le principe de neutralité scolaire rapporté dans les propos de Jules Ferry: « *Parlez avec force et autorité toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un principe de morale commune ; avec la plus grande réserve dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge* »

- Relève les termes montrant qu'il utilise l'enseignement comme un outil critique contre les dogmes religieux (la religion catholique). Quel est l'objectif poursuivi ? Qu'en penses-tu ?

- Commente la réponse apportée par le rédacteur du journal catholique.

*** Corrigé :**

En t'appuyant sur le document n°2 :

- **A quel événement l'instituteur se réfère-t-il dans la dictée, reflétant son opinion ?**
- **En quoi ne respecte-t-il pas le principe de neutralité scolaire rapporté dans les propos de Jules Ferry: « *Parlez avec force et autorité toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un principe de morale commune ; avec la plus grande réserve dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge* »**
- **Relève les termes montrant que son enseignement est un outil critique contre les dogmes religieux (la religion catholique). Quel est l'objectif poursuivi ? Qu'en penses-tu ?**

L'instituteur est profondément républicain et anticlérical. Il fait ainsi référence au fait suivant :

- En 1904, à la suite d'une visite du Président de la République Émile Loubet au roi d'Italie (Victor-Emmanuel III) à Rome, les relations avec le Saint-Siège sont rompues, car il était le premier chef d'un État catholique à être reçu officiellement au siège de la Présidence italienne (Quirinal : ancienne résidence des papes), ce qui fut considéré comme un affront par le pape.

En effet, le pape, réfugié depuis 1870 au Vatican, se considère en effet toujours comme le seul souverain légitime à Rome, et le garant des congrégations qui ne relèvent que de lui.

- L'instituteur fait preuve de subjectivité puisqu'il affirme clairement son opinion vis-à-vis de l'Église catholique (la future séparation du politique et du religieux.).

En effet la neutralité scolaire désigne la séparation entre ce qui relève du politique et ce qui relève du religieux.

Elle implique notamment que les enseignants ne manifestent pas (ne prennent pas parti) leurs croyances religieuses et philosophiques, et que l'enseignement ne soit pas dispensé en fonction de celles-ci.

Il est nécessaire de distinguer « le domaine des croyances, personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. » (Jules Ferry)

Or la dictée de l'instituteur peut influencer la manière de penser de ses élèves.

- Commente la réponse apportée par le rédacteur du journal catholique.

Réponses des élèves